

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2008

N°2008/01

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, DUCASSE, BEAUVILLE, COLOMBIES, EBENDINGER, MARIUZZO, ROUILHET.

Procuration : M. GAICH à M. CASSAGNE

Absents : Mmes COMBEMOREL, MULTEAU, M. HOURCADE.

Secrétaire de séance : M. MARIUZZO Bernard.

La séance est ouverte à 18h45.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente.

Mme NOVAU indique qu'en page 2 du compte-rendu, la phrase « *cette activité ludothèque se tiendra dans les locaux du CLAE afin de respecter une suite logique* » soit complétée par « *une suite logique par rapport au matériel existant* ».

Aucune autre remarque étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AFFERMAGE AVEC VEOLIA-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Le Maire rappelle que par délibération n°2006/057, le Conseil Municipal avait adopté l'avenant n°1 à la convention d'affermage afin de prendre en compte la suppression des nuisances olfactives ressenties lors des opérations de valorisation agricole des boues produites à la station de dépollution de Joffrey.

La rémunération calculée lors de ce premier avenant n'ayant pas fait l'objet d'une consultation précise, il a été décidé de revoir :

- le coût par abonné du service par an
- le coût HT par mètre cube de l'assiette de facturation.

Le Maire fait lecture de la nouvelle consultation qui fait ressortir une légère baisse sur le prix au m³ qui passe de 0,3266 € à 0,2944 €. Le coût de l'abonnement reste inchangé à 14,56 € HT.
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire indique que faisant suite à une demande d'un riverain du chemin des Garrosses, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a mené une étude de renforcement de l'éclairage public au bas du chemin par la fourniture et la pose d'un appareil de type raquette sur le support basse tension existant.

RESTAURATION PARTIELLE DU TOIT DE L'EGLISE

Ces travaux comprennent la reprise du toit du chevet et du clocher ancien. Ils termineront la restauration de la toiture de l'église.

Le Maire précise que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour ces travaux qu'il suivra au titre de sa maîtrise d'ouvrage à titre gracieux.
Suite à la consultation lancée en 2007, l'entreprise GALAY a été retenue par l'Architecte des Bâtiments de France pour un coût de 13 700,94 € HT et débuteront courant mai 2008.

Cette restauration peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DRAC, le Conseil Régional et le Conseil Général.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE N°2 DU CLOS DES PINS

Le Maire précise que par délibération n°2006/055, le Conseil Municipal avait décidé de demander l'aide de l'Etat au titre de la DGE et du Conseil Général afin d'aider la commune à acquérir cette parcelle de 1398 m² du lotissement Le clos des Pins pour un montant HT de 191 000 €
Le Maire présente la délibération n°2008/005 permettant cette acquisition et lui donnant tout pouvoir afin de signer les pièces inhérentes à cette acquisition.

M. EBENDINGER s'étonne sur la date de l'estimation des Domaines et demande s'il est encore valable plus d'un an après.

Le Maire indique que la question sera posée au notaire responsable de l'établissement de l'acte.

CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT

Le Maire indique que tous les ans, le Conseil Municipal reconduit cette ouverture de crédit qui permet de financer des besoins ponctuels de trésorerie à hauteur de 75 000 € auprès de Dexia CLF Banque.

Le Maire précise qu'à ce jour, le besoin de débloquer cette ligne de trésorerie ne s'est pas fait sentir.

Caractéristiques du prêt :

- Durée : 1 an
- Index EONIA
Taux d'intérêts : Index + marge de 45 points de base
- Périodicité de facturation : mensuelle
- Commission de réservation : 150 € par an.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE LIEU DIT LE VERGER

Le Maire indique que cette délibération remplace la délibération n°2007/082 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la propriété dite Le Verger pour une superficie totale de 17479 m² comprenant les bâtiments pour un coût total de 350 000 € HT conforme à l'avis des Domaines. Le très mauvais état des bâtiments a été considéré comme une charge importante et n'apportant pas de plus value au terrain.

Le Maire indique qu'après une nouvelle consultation avec la famille MONJUIF, la propriétaire Mlle MONJUIF Marguerite pensait négocier à un prix plus élevé le bâtiment qui serait très attractif sur le marché actuel. Il a donc été convenu de détacher une parcelle d'environ 3000 m² contenant les bâtiments de la ferme et de l'étable et que la commune ne fasse que l'acquisition du solde de terrain nu d'environ 14013 m² au prix de 20 € le m².

Pour la commune, la charge est moins importante du fait de la diminution de superficie.

La nouvelle acquisition comprendrait les parcelles A382p, A383, A384p, A381p pour une superficie totale de 14103 m² au prix de 20 € HT le m² soit un coût de 282 060 € HT augmentés des frais d'acte évalués à 20 000 €.

Le Maire propose :

- une délibération pour la demande d'aide de l'Etat au titre de la DGE ajustée au nouveau prix
- une délibération au titre de l'acquisition propre.

M. BEAUVILLE estime qu'il faut faire vite car cette acquisition est profitable pour la collectivité dans le cas de ses projets socioculturels.

M. EBENDINGER s'interroge sur le fait de savoir si les terrains sont en zone inondable.

Le Maire répond que la zone inondable au POS est plus à l'ouest.

Mme RILBA demande si dans toutes les bonnes idées d'aménagement des terrains, il a été prévu des parkings.

Le Maire répond que oui.

M. DUCASSE pose l'idée de renforcer la sécurité de ce lieu par la création d'un giratoire.
Le Maire répond que la question sera abordée avec l'aménagement de cette parcelle.

Toutes les dispositions ci-dessus ont été prises à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- ✍ Le Maire fait lecture des remerciements des familles PARRA et BARBARESCO pour les marques de sympathie du Conseil Municipal lors des dures épreuves qui les ont frappées.
- ✍ Le Maire fait état du compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2008 sur la présentation des travaux et des conséquences sur la circulation lors de l'opération de démolition/reconstruction du pont de Roques et en particulier sur la coupure totale de la RD817 début août 2008.
- ✍ Le Maire fait lecture de l'arrêté du Préfet réglementant la dépollution du site de la société MECAPROTEC à Muret et prescrivant la surveillance des eaux souterraines.
- ✍ Le Maire tient à disposition du Conseil Municipal au secrétariat de la mairie un dossier préliminaire de l'aménagement de la desserte du Cancéropole sur la commune de Toulouse.
- ✍ Le Maire indique que l'assemblée générale de la Caisse Locale de Crédit Agricole se tiendra le mardi 26 février à 18h00 à Seysses. Il demande aux membres de l'assemblée si quelqu'un veut bien y participer afin de lui remettre une procuration.
- ✍ Mme NOVAU fait le premier constat sur l'ouverture de la ludothèque tant les vendredis que les mercredis libérés.

L'association « Par monts et par vaux » a cessé son activité au 31 décembre 2007.
Au début du mois de janvier 2008, l'activité a repris sous l'égide de la CAM et de la Collectivité.

Mme NOVAU a pu noter que 21 enfants ont fréquenté la ludothèque du vendredi réservée au moins de 3 ans. Aucune remarque n'a été faite sur les tarifs.

Pour les mercredis libérés, la fréquentation a été pour le 1^{er} mercredi de 7 enfants et pour le 2^{ème} mercredi de 10 enfants.

Il faut noter aussi que les parents ont participé aux jeux des enfants.

Mme NOVAU indique que pour les mercredis libérés les horaires changent et passent de 9h30 à 12h00.

Mme NOVAU propose une opération « portes ouvertes » le mercredi 12 mars pour faire découvrir l'activité ludothèque aux parents et enfants.

Un vendredi par mois, des jeux de motricité seront proposés dans la salle polyvalente. La commune a inscrit au budget Primitif 2009 l'acquisition de jeux destinés à cette activité pour un montant de 3 000 €. Ces jeux seront stockés dans le local Comité des Fêtes.

Mme NOVAU rappelle que la CAM a acheté pour 1 500 € de matériel pour lancer l'activité ludothèque ; la commune a ajouté 500 € pour l'achat de tapis.

Mme NOVAU pense qu'il faudra rapatrier les séances ludothèque du vendredi vers la salle polyvalente lors de fortes pluies afin de mettre les poussettes à l'abri.

- ✍ M. MARIUZZO présente le programme d'animation mis en place par la commune dans le cadre du CEL pour les 11/16 ans lors des vacances de Pâques, du mois de juin et des vacances des mois de juillet et d'août.

Cette activité comprend la découverte et l'animation de nouveaux sports. Il est prévu des séances :

- les 16 et 23 avril,
- le 7 juin,
- en juillet, les 8, 10, 15 et 17,
- en août, les 19, 21, 26 et 28.

Les animations de ces deux mois sont prévues de 16h à 18h. Pour chaque séance, il est prévu 12 enfants maximum.

Les enfants participants devront fournir un certificat médical et une copie de la responsabilité civile de leurs parents.

L'accès sera gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé et avant de lever la séance, le Maire prend la parole afin de faire le bilan des 7 ans de mandature.

Le Maire remercie le Conseil Municipal pour le soutien, la présence, l'aide, le conseil et surtout la fidélité de ses membres.

Il précise que l'assemblée délibérante a fonctionné de manière efficace où la parole était de mise.

Un grand merci à ceux qui quittent cette assemblée et le Maire espère les revoir dans d'autres occasions.

Pour les membres qui se représentent ainsi que pour ceux qui briguent un mandat pour la première fois, il faut attendre les élections tout en sachant que le travail ne manquera pas.

Le Maire revient sur les 7 années passées. Beaucoup d'actions importantes ont été réalisées mais la plus représentative sur cette mandature il pense que la création de la CAM sera celle qui marquera le plus par l'aide qu'elle apporte aux communes.

Le Maire remercie le personnel communal (technique et administratif) pour le travail fourni pendant ces 7 ans.

M. DUCASSE, doyen du Conseil Municipal, en son nom personnel, remercie le Maire pour son action et d'avoir accompagné le Conseil Municipal avec humanisme, compétence, en l'éclairant de sa connaissance des dossiers.

La séance est levée à 20h15.